

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**MISSION FLASH DOCTEUR F. BRAUN**

Emmanuel Macron a mandaté le Docteur François Braun afin d'identifier rapidement des solutions pour améliorer et renforcer l’accès aux soins urgents.

La Fédération nationale des orthophonistes, mobilisée depuis des années sur le sujet, propose aujourd’hui les solutions suivantes à intégrer dans cette mission flash :



Elles peuvent être immédiatement mises en œuvre, en concertation avec la profession et serviront les patient·es, les orthophonistes et le parcours de soins global !

**ACCÈS DIRECT généralisé aux soins en orthophonie**

Aujourd’hui, 20% des bilans orthophoniques ne sont pas suivis de prises en soins : un constat sans appel, la prescription ne joue pas son rôle de filtre. **L’accès direct permettra aux orthophonistes de filtrer directement les demandes et réorienter les usagèr·es** lorsque cela est nécessaire tout en fluidifiant le parcours de soins et en dégageant du temps de soins tant pour les orthophonistes que pour les prescripteur·rices. Les orthophonistes ont déjà les compétences cliniques et l’expertise pour cela, il est temps de leur donner la réglementation qui va de pair.

* Comment ? Un premier pas a été franchi en octobre 2021 par la LFSS 2022. Six départements doivent faire l’objet d’une expérimentation. Cette expérimentation au cadre très restrictif et dont la mise en place patine n’est pas une ambition suffisante pour nos patient·es. Le temps presse, déployons dès maintenant l’accès direct sur tout le territoire !

**INTEGRATION DES ORTHOPHONISTES DANS LES SERVICES D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)**

Le SAS est un service d’orientation de la population dans leur parcours de soins. Il permet d’accéder à distance à un·e professionnel·le de santé. Permettre ce premier contact en direct avec un ou une orthophoniste, c’est prendre en compte les demandes de soins et les inquiétudes des usagèr·es du système de santé, c’est apporter une première réponse et orientation à leurs besoins.

* Par l’ouverture du Service d’accès aux soins (SAS) aux orthophonistes, dans le cadre des soins non programmés

**CREATION DE NOUVEAUX ACTES REPONDANT A L’URGENCE : LA DYSPHAGIE, LES SOINS POST CHIRURGIE ORL** : **des situations d’urgence auxquelles les orthophonistes savent faire face !**

En salariat, en unité de soins neurovasculaire ou en post chirurgie ORL, afin de répondre immédiatement aux besoins de soins des patient·es, réduire le taux de séquelles et la durée des soins qui seront ensuite réalisés en libéral mais aussi améliorer l’orientation des patient·es qui en auront besoin, des postes doivent être créés et consolidés et les orthophonistes doivent pouvoir agir en toute autonomie.

* **L’aspiration endo trachéale ou encore l’expertise en vidéofluoroscopie** doivent pouvoir être réalisés par des orthophonistes, après réalisation d’une formation spécifique
* En libéral, les orthophonistes doivent pouvoir pratiquer ces actes qui permettent de meilleures conditions de travail pour la profession et des soins au plus proche des besoins pour les patients.

**Il est encore temps d’agir mais il y a urgence !**

**Contact presse :** Sarah Degiovani, Présidente de la FNO - 06 48 13 46 39